|  |  |
| --- | --- |
| **Titre de la formation** | **BPJEPS MAPS**  **Spécialités « Educateur Sportif », Mention « Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous »** |
| **Référence France Compétences** | **Cette formation BPJEPS MAPST est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles** [RNCP40480](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40480/) **et permet d’obtenir un titre de niveau 4**  **Organisme certificateur :**  Ministère Des Sports Et Des Jeux Olympiques Et Paralympiques  **Date d’échéance de l’enregistrement :** 01-12-2029 |
| **Publics cibles** | Toute personne âgée de plus de 18 ans qui souhaite obtenir un Brevet Professionnel pour devenir « Educateur sportif » mention « multi activités physiques ou sportives pour tous ». |
| **Nombre de participants par promotion** | Un groupe de 25 personnes maximum |
| **Prérequis et admission** | **Prérequis**   * Être titulaire de l’une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes : “Prévention et secours civiques de niveau 1” (PSC1) ou “certificat de sauveteur secouriste du travail” (SST) en cours de validité ou équivalent * Avoir passé les Tests d’Exigences préalables à l’entrée en formation professionnelle et fournir une attestation de réussite * Pour s’inscrire au TEP en île de France, [cliquez ici](https://www.arfa-idf.asso.fr/tests-dexigences-prealables/tep-activites-physiques-pour-tous-4-10-uc/) * En savoir + sur les épreuves TEP des BPJEPS [consultez notre blog](https://blog.trans-faire.fr/se-preparer-aux-epreuves-tep-du-bpjeps/)   **Conditions d’admission**   * Être âgé de 18 ans minimum dans l’année de formation * Transmettre un dossier d’inscription avec une photo et une copie de la carte d’identité en cours de validité * Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation. Ce certificat peut être assorti de conditions supplémentaires prévues par l’arrêté de création du diplôme ; * Pour les jeunes Français de moins de 25 ans, fournir une copie de l’attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté * Fournir une fiche d’inscription avec photographie * Fournir les pièces justifiant des dispenses et équivalences de droit :   En outre, pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée. |
| **Positionnement** | Le positionnement est réalisé lors d’un entretien oral avec le responsable ou la coordinatrice pédagogique. Il permet de vérifier l’adéquation du projet professionnel du candidat avec la formation et de le situer par rapport aux objectifs visés et d’établir un Plan Individuel de Formation (PIF). |
| **Objectifs pédagogiques** | ***A l’issue de cette formation, l’apprenant sera capable de :***  - **Concevoir et mettre** en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation ; (BC1) - **Valoriser** les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation ; (BC2) - **Concevoir**, **animer**, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure ; (BC3) |
| **Programme de la formation** | ***Le programme du BPJEPS APT se décline en 3 blocs de compétences (BC) :***   * BC 1.1 Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation. * BC 1.2 Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics. * BC 1.3 Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation. * BC 1.4 Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis. * BC 2.1 Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation. * BC 2.2 Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation. * BC 3.1 Coordination de la mise en œuvre et suivi budgétaire, matériel et logistique du projet d’action. * BC 3.2 Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives. * BC 3.3 Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives. * BC 3.4 Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives.   **Le détail du programme de la formation est décrit dans le référentiel d’activités, de compétences et d’évaluation est** [**accessible ici**](https://www.francecompetences.fr/wp-json/api/v1/activity/export/27811/577841) |
| **Durée de formation** | **Durée en heure : 654h réparties sur une durée de 12 mois**  La formation est découpée en périodes qui permettent d’aborder progressivement les activités et compétences du programme consacrées aux domaines de connaissances, aux domaines d’activités sportives et à la préparation aux certifications.  Ces périodes de formation sont rythmées sur le calendrier des vacances scolaires.  **Rythme d’alternance :** Variable entre 2 et 3 jours de formation & 2 et 3 jours en entreprise par semaine (hors vacances scolaires durant lesquelles le stagiaire est en entreprise) |
| **Lieu de la formation** | En île de France (lieux de formation différents selon les dates de rentrées) |
| **Méthodes et moyens pédagogiques** | **Modalités pédagogiques :** formation réalisée en présentiel proposant une approche théorique et pratique sur des activités pédagogiques et sportives et mobilisant des ressources distancielles sur certains sujets.  Méthodes pédagogiques diversifiées actives et participatives pour favoriser les échanges et la pratique. |
| **Modalités de suivi et d’évaluation de la formation** | L’évaluation formative est réalisée durant les séquences pédagogiques mises en place sur le terrain à travers l’analyse des pratiques réalisées par les stagiaires et guidée par le formateur.  Les notions théoriques du programme sont évaluées à chaque période de formation à travers la rédaction progressive des dossiers préparatoires aux épreuves certificatives. |
| **Modalités certificatives** | Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions suivantes :  (BC 1) Réalisation d'un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.  (BC 2) Réalisation d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Ce ou ces supports comprennent notamment les outils de communication utilisés.  (BC 3) est réalisée au moyen de deux épreuves : 1.a) Conduite, au sein de la structure d'alternance pédagogique, d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage issue d'un des trois cycles de découverte, d'initiation ou d'apprentissage préalablement conçus pour chacun des trois domaines d'activités physiques : « A. activités physiques d'entretien corporel », « B. activités physiques et jeux sportifs » et « C. activités physiques en espace naturel ». 1.b) Réalisation d'un entretien composé d'un échange sur l'analyse notamment sécuritaire de la conduite d'une séance et d'un échange sur la démarche de conception, de conduite et d'évaluation d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives. 2. A partir de la production d'un document sur support de son choix, réalisation d'un entretien portant sur la présentation des conditions de réalisation, notamment matérielles et pédagogiques, nécessaires à la conduite en sécurité d'au moins deux séances d'initiation ou d'apprentissage, relatives à deux nouvelles activités au minimum qui s'inscrivent dans deux des trois domaines des activités physiques ou sportives.  La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des unités capitalisables quel qu'en soit le mode d'acquisition. |
| **Encadrement pédagogique** | Responsable pédagogique de la formation : Olivier DUCHON  Coordinatrices/eurs pédagogiques : voir le descriptif de [l’équipe pédagogique](https://www.trans-faire.fr/fr/formation-bpjeps-apt.html) sur notre site internet  Conseillère en Insertion Professionnelle : Cécile Karafka |
| **Modalités d’inscription et délais d’accès** | * Sur dossier d'inscription accessible en ligne jusqu'à 30 jours avant le démarrage de la formation et sous réserve d’avoir fourni un dossier complet le jour de la rentrée selon les prérequis définis. * Participer à un entretien préalable à l'entrée en formation * Conclure un contrat de travail prévoyant une alternance ou obtenir un financement de la formation |
| **Conditions tarifaires et financement** | Cette formation est accessible par divers financements et notamment :   * Contrat d’apprentissage * Contrat de professionnalisation * Aides régionales ou Pôle emploi * Financement personnel ou CPF * Plan de développement de compétences (OPCO ou entreprises) * Projet de Transitions Professionnelles   *Le principe de la gratuité s’applique pour le stagiaire et son représentant légal dans le cadre de la signature d’un contrat d’alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)*  *Pour plus de précisions,* [*nous consulter*](https://www.trans-faire.fr/fr/0contact-formations-accompagnement.html) |
| **Accessibilité aux personnes en situation de handicap** | **Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.**  En amont de votre inscription, contacter directement notre référent handicap pour effectuer ensemble une analyse de vos besoins au regard des différentes composantes de la formation afin d'envisager ensemble les aménagements possibles et utiles à la compensation de votre handicap.  Référente handicap : Cécile KARAFKA – [c.karafka@trans-faire.fr](mailto:c.karafka@trans-faire.fr) |
| **Poursuite ou passerelles possibles après la formation** | **Passerelles :** les BC1 et BC2 du BPJEPS MAPST sont capitalisables pour tous les BPJEPS  **Poursuite***: le BPJEPS MAPST est le* niveau le plus élevé de la branche animation sport*.*  *Il existe une possibilité de poursuivre son parcours de formation en DEJEPS et/ou DES JEPS « Perfectionnement sportif » ou « animation socio-culturelle » (accessibles selon des pré-requis spécifiques)* |
| **Secteur d’activités et types d’emplois** | **Secteurs d’activités :**  Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :   * des collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d’éducateur territorial des activités physiques pour tous ; * d’associations, notamment sportives ; * d'établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ; * d’une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense…).   Il peut aussi intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l’équipe pédagogique.  **Type d'emplois accessibles :**  Le titulaire d’un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi activités physiques ou sportives pour tous » exerce le métier d'éducateur d’activités physiques ou sportives ou plurivalent. |